

# PROJET D'EVOLUTION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE TOULOUSE-MIRAIL

CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE

## COMPTE-RENDU

### ATELIER N°2

26 OCTOBRE 2022

#### ORGANISATION DE LA REUNION

**Date :** 26 octobre 2022

**Lieu :** salle Pastel au Centre des Congrès et d'Exposition Diagora, 50 Rue Pierre Gilles de Gennes, 31670 Labège

**Nombre de participants :** 17 participants : 12 sur place + 5 participants en ligne sur Zoom.

**Modalités :** Réunion hybride, en présentiel et en distanciel (outil : ZOOM), retransmise en replay

#### Intervenants par ordre de prise de parole

- Animateur ETHICS Group
- Laurent Guyon, Directeur Général des services de Decoset
- Isabelle Barthe, Garante de la CNDP
- Sylvain Marty, Directeur SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne) [présent via Zoom]
- Laure Poddevin, Directrice Régionale Sud Ouest, CITEO (entreprise privée, à but non lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques)
- Philippe Guyot, Maire de Plaisance du Touch, Président de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain
- Sylviane Couttenier, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain en charge de la collecte et du traitement des déchets

#### Animateurs par ordre de prise de parole :

- Florent Canu, Consultant en concertation, Ethics Group

#### Documentation et matériel disponible :

- 140 synthèses du dossier de concertation
- 65 dossiers de concertation
- 150 flyers annonçant le dispositif de la concertation
- 2 affiches communicantes
- 2 avis de concertation
- 4 panneaux d'exposition (kakémonos) : Decoset (logo), présentation de Decoset, présentation des objectifs de la concertation, présentation des solutions portées à la concertation

## MODALITES DE LA REUNION

La salle Pastel au Centre de Congrès et d'Exposition Diagora est aménagée afin de pouvoir accueillir 150 personnes en place assises. 12 personnes ont finalement participé à la réunion physique. A l'entrée de la salle, des écrans d'accueil au logo de Decoset, des affiches et des kakémonos présentent le dispositif de concertation mis en place. Des dossiers de concertation, des synthèses du dossier de concertation et des flyers sont disponibles en libre accès par le public.

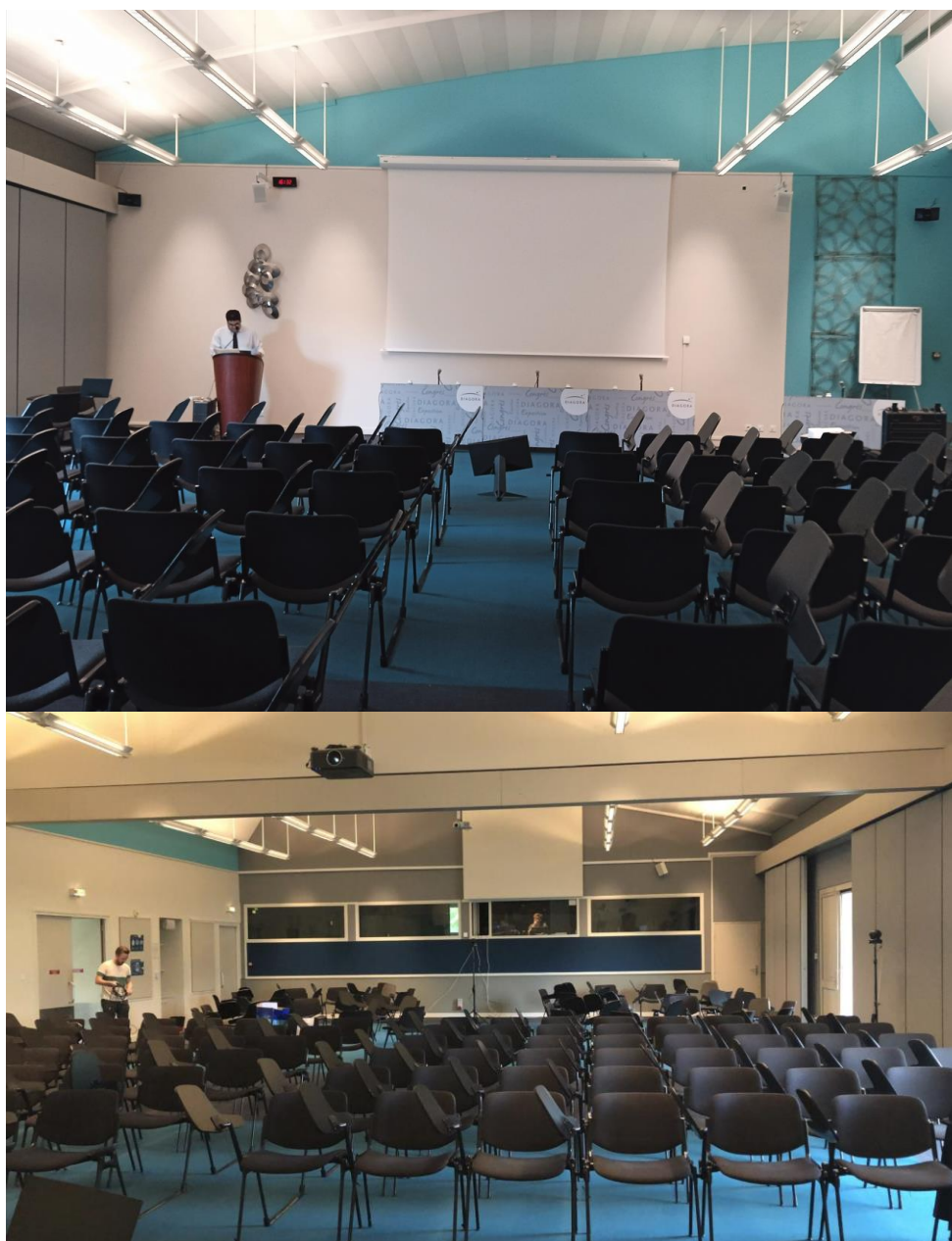


La réunion permet une participation à distance *via* l'outil Zoom. L'accès à l'espace digital a été communiqué sur le site de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>. 5 personnes se sont connectées sur Zoom et ont suivi la réunion à distance.

L'intégralité de la réunion est disponible en replay sur le site de la concertation <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central, est au public à distance durant la durée de la réunion.

La réunion commence à 17h40 et se termine à 19h50.



### OBJECTIF DE LA REUNION

- **Débattre collectivement des solutions pour favoriser la réduction des déchets à la source, avec tous les acteurs concernés** : collectivités territoriales professionnels, habitants. Pour éclairer ce débat, des représentants de collectivités extérieures au territoire viennent présenter les solutions qu'elles ont mises en place. de même la représentante d'une entreprise spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers présente les accords obtenus avec des entreprises partenaires.

## TEMPS 1 – ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIFS

### 1. Présentation générale du cadre de la rencontre (temps de parole, interventions, sujets abordés)

L'animateur présente le cadre de la rencontre et revient brièvement sur les enjeux soulevés lors de l'atelier n°1 qui s'est déroulé lundi 17 octobre.

### 2. Mot d'introduction de Laurent GUYON, Directeur Général des Services de Decoset

**Intervention de Laurent GUYON :** « Merci beaucoup, d'abord quelques mots. Je vous prie de bien vouloir excuser le Président de Decoset qui a été pris par d'autres engagements ce soir, il nous rejoindra peut-être à distance. Comme vous le savez, on a eu l'occasion d'en discuter dans d'autres ateliers : Decoset est le Syndicat mixte en charge de la prévention et de la valorisation des déchets collectés par les différents EPIC, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales. Dans le cadre de cette mission prévention et de valorisation, Decoset gère plusieurs équipements, certains équipements sont anciens. C'est le cas de l'Unité de Valorisation Energétique de Toulouse-Mirail. On se pose la question de son devenir. Compte tenu des éventuels montants d'investissement que l'on aurait à faire, l'organisation d'une concertation publique est obligatoire sous le contrôle de la Commission Nationale du Débat Public. Madame BARTHE y reviendra tout à l'heure pour en présenter le cadre. C'est dans ce contexte là qu'on organise ces réunions publiques et ces ateliers. L'idée, c'est que ces rencontres soient les plus larges possible et qu'on puisse examiner non seulement la question de l'outil industriel qui est importante, mais pas seulement. L'objectif est que l'on ait un spectre large sur comment fonctionne la gestion des déchets, comment est-ce que nous, collectivités, on peut mettre en œuvre des actions aussi bien au niveau de la collecte, au niveau de la valorisation, pour réduire à la source la production des déchets ? Comment on peut aider la population à modifier les pratiques ? Comment on peut travailler avec les industriels pour qu'ils modifient, eux aussi, leurs pratiques et leurs emballages ? Comment on peut travailler avec la population, la sensibiliser aux changements de pratiques. On va avoir l'occasion de développer tous ces points. L'idée, c'est de laisser très vite la parole aux personnes de la table ronde pour nous donner des éclairages de façon à ce que vous puissiez ensuite leur poser des questions et qu'on puisse basculer sur la partie co-production. Un grand merci à vous et aux intervenants. »

### 3. Précision des objectifs de la réunion publique et des règles du jeu

L'animateur présente les représentants de Decoset présents ce soir :

- Laurent Guyon, Directeur Général des Services de Decoset
- Bernard Mellac, Directeur technique des services de Decoset
- David Lambert, Responsable Économie Circulaire et Animation de Decoset
- Sarah Birot, Animatrice économie circulaire et changement de comportement

Il présente ensuite les différents intervenants :

- Sylvain Marty, Directeur SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne), présent à distance
- Laure Poddevin, Directrice Régionale Sud Ouest, CITEO (entreprise privée, à but non lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques)

- Philippe Guyot, Maire de Plaisance du Touch, Président de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain
- Sylviane Couttenier, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain en charge l'environnement et de la propreté.

L'animateur finit par présenter Mme BARTHE, garante de la CNDP dans le cadre de cette concertation et lui transmet la parole.

## TEMPS 2 – MOT D'INTRODUCTION DES GARANTS SUR LA « PHILOSOPHIE DE LA CONCERTATION »

Mme BARTHE précise que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est l'institution publique garante du droit à la participation du public dans le cadre des grands projets d'aménagements et d'infrastructures. Elle précise que le projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Energétique porté par Decoset rentre dans le champ d'intervention de la CNDP puisque c'est un grand projet industriel qui dépasse les 300 millions d'euros.

Mme BARTHE précise que la CNDP est garante de l'information du public et garantit ce droit. Elle précise que la feuille de route des missions des garants pour accompagner cette concertation est disponible sur le site internet de la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/evolution-de-lincinerateur-de-toulouse-mirail-2278>. Elle précise que les garants ont insisté pour que les différents sujets abordés dans cette concertation (réduction des déchets à la source, contexte démographique, obligation réglementaire des déchets à la source) soient débattus.

Mme BARTHE énonce les 6 principes de la CNDP :

- **La transparence** : le public doit avoir accès à toutes les informations dans le cadre de la concertation.
- **L'argumentation** : la concertation n'a pas vocation à faire des sondages mais à comprendre ce qu'il y a derrière les avis.
- **L'égalité de traitement** : toutes les paroles ont le même poids, quelque soient les personnes qui les portent. Les garants de la CNDP vont rendre compte à la fin de leur mission, dans le cadre d'un bilan, des arguments/avis/opinions exprimés dans cette concertation. Decoset devra ensuite répondre à ce bilan et indiquer les enseignements qu'il tire de cette concertation pour son projet.
- **L'inclusion** : tous les publics doivent pouvoir s'exprimer, c'est la raison pour laquelle il y a un certain nombre de débats mobiles organisés dans le cadre de cette concertation. L'objectif est d'aller chercher les publics qui ne viendraient pas nécessairement aux réunions.

# Les 6 principes de La CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la rencontre de tous les publics

Un intervenant demande pourquoi la CNDP a été sollicitée dans ce projet. Mme BARTHE précise qu'il y a une obligation légale qui correspond à la fois à la catégorie du projet (projet industriel) et à un seuil financier des travaux (300 millions d'euros) à partir duquel le porteur du projet est obligé de saisir la CNDP. Celle-ci décide d'organiser elle-même un débat soit d'en confier l'organisation au maître d'ouvrage mais avec des garants et c'est le cas dans le projet de l'UVE de Toulouse-Mirail.

## TEMPS 3 – TABLE RONDE SUR LA PRODUCTION DES DECHETS

### Intervention 1

#### Présentation de 2 initiatives originales et innovantes mises en place en Dordogne pour réduire la production de déchets



**Intervention de Sylvain MARTY, directeur du SM3D :** « Merci de m'accueillir. On m'avait demandé d'intervenir effectivement sur l'expérience du département de la Dordogne et je suis désolé de pas être avec vous mais j'avais un conflit d'agenda qui faisait que je ne pouvais intervenir qu'à distance. C'est moins confortable, mais j'essaierai de faire le maximum pour vous expliquer ce que nous faisons en Dordogne. Quelques éléments sur

la structure que je dirige, le Syndicat départemental des déchets de la Dordogne. C'est une structure qui, à l'origine, s'occupait plutôt de l'aval de la filière transfert, transport, traitement et valorisation des déchets. Ce Syndicat recouvre la quasi-totalité du département de la Dordogne, à peu près 400 000 habitants sur un périmètre qui est assez rural, 480 communes et une particularité qui est la fréquentation touristique. La Dordogne, est le premier département touristique de l'intérieur, non côtier, ce qui représente à peu près 50 000 équivalents habitants supplémentaires à l'année. Notre structure comporte 500 agents. Aujourd'hui, nous nous intéressons aussi à la gestion et l'exploitation des déchèteries et à la collecte. Nous sommes certifiés ISO 14 000 depuis 2006 et ISO 9001 depuis l'année dernière. Sur notre périmètre, nous avons 18 adhérents qui sont des communautés de communes, des communautés d'agglomération et deux Syndicats de collecte et qui sont encore présents sur notre territoire.

## Le SMD3, c'est un service public

482 communes, 395 560 habitants permanents et environ 17 millions de nuitées touristiques (soit 50 000 habitants de plus à l'année).

33 élus et 504 agents

**Compétences :**  
Transfert, Transport, Traitement et Valorisation

**Compétences facultatives**

- Accueil de déchets professionnels dans ses installations
- Gestion des bas de quais des déchèteries
- Construction et/ou exploitation des déchèteries
- Collecte des déchets
- Communication locale

**Certification**

- ISO 14 001 depuis 2006
- ISO 9 001 depuis fin 2021

## Les adhérents

18 structures de coopération intercommunale:

- 14 Communautés de Communes
- 2 Communautés d'Agglomération
- 2 Syndicats de collecte

**LES COMPÉTENCES DU SMD3 AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL**  
Au 1er Janvier 2022

Vous voyez sur la carte toute la partie verte et la partie sur laquelle nous effectuons la collecte. Les parties en marron clair ou marron foncé sont des parties sur lesquelles nous n'exerçons que la compétence traitement et la partie marron foncé nous rejoint en début d'année prochaine pour y effectuer également la collecte. Alors, c'est important de bien situer ça parce que vous verrez que l'organisation de la collecte a évidemment un gros impact sur la production de déchets.



Nous gérons évidemment des installations de traitement. Une différence notable de notre structure par rapport à la vôtre, c'est que nous sommes sur une solution qui est l'enfouissement. Donc, vous voyez dans la partie centrale de la diapositive, notre installation de stockage de déchets non dangereux à Saint-Laurent des Hommes. Nous gérons également des centres de tri et évidemment des déchetterie et des centres de transfert. Le fait que nous soyons sur une solution en enfouissement nous a amené à nous interroger sur la réduction des déchets, puisque nous sommes frappés de plein fouet par l'augmentation de la taxe générale systématique des polluants qui, pour les centres d'enfouissement, passe de 10 € an il y a maintenant cinq ans à 65 € par tonne dans deux ans. Donc, le surcoût pour le syndicat était tel que les élus ont imaginé rentrer dans une politique qui permette de limiter au strict minimum les quantités de déchets qui continueraient à être enfouies sur nos installations. Cette évolution s'est traduite par un schéma stratégique qui comporte beaucoup d'actions, en particulier à la fois l'organisation de la collecte, puisque nous avons fait le choix de passer notre collecte en apport volontaire et un changement de régime fiscal puisque nous étions, sur le département de la Dordogne, entièrement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et que nous avons fait le choix de passer sur un système incitatif. Et en l'occurrence, c'est la redevance incitative qui a été choisie, qui est finalement l'application du principe pollueur-payeur à la politique des déchets. Alors, concrètement, on va voir donc comment ça s'organise.





Nous avons choisi une collecte en points d'apport volontaire, en bornes aériennes. Elles sont représentées parce que nous avons un secteur qui est très vaste et les bornes aériennes nous permettaient d'avoir davantage de points de collecte pour avoir plus de proximité avec les habitants. Mais nous avons aussi, sur des zones plus urbaines, des zones protégées au titre de monument historique, des colonnes semi-enterrées ou enterrées. La collecte est appuyée sur quatre flux : les ordures ménagères résiduelles, les emballages et papiers en jaune, les cartons bruns, ce sont tous les cartons qui allaient en déchetterie et qui connaissent véritablement une explosion avec le développement du commerce par internet notamment. Et le verre dans la borne verte. Seules les bornes à déchets résiduels sont équipées d'un contrôle d'accès, c'est une trappe de 60 litres dans laquelle vous pouvez rentrer, soit un sac de 60 litres, soit deux sacs de 30 et vous accédez à ces bornes avec un badge qui est distribué à tous les foyers et qui permet de comptabiliser les quantités de déchets qui sont déposés dans ces bornes. Les habitants peuvent par contre déposer et continuer à déposer autant d'emballages et de papiers, de cartons ou de verre qu'ils le souhaitent. Il n'y a pas de contrôle d'accès sur ces flux-là. Vous avez donc dans le carré de gauche, une image de bornes sur le secteur, comme nous le faisons pour notre département. A terme, on va arriver à, à peu près, 10 000 bornes déployées sur le territoire pour assurer la collecte des 400 000 habitants. En dessous, vous avez un schéma simplifié du fonctionnement du badge. Vous allez sur le conteneur où vous passez votre contrôle d'accès. Vous êtes identifiés, les données remontent dans un logiciel de redevance qui permet de calculer la facture incitative qui est ensuite adressée annuellement à chaque foyer et qui a une part fixe, mais qui est ensuite proportionnelle à la quantité de déchets produits. Alors comment tout cela porte-t-il des effets ?

## Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères incitative => 1<sup>er</sup> janvier 2023



### PART FIXE :

Un **ABONNEMENT annuel** au service gestion des déchets

Un **FORFAIT** comprenant le nombre d'ouvertures de tambour (60 litres) en fonction de la composition du foyer.

### PART VARIABLE :

Une facturation complémentaire pour les **éventuels dépassements du forfait**

## Un Service Usagers Départemental

- Création et mise à jour de la base de données usagers : enquête, nouvel arrivant, changement de situation
- Signaler un matériel défectueux : problème de carte, dysfonctionnement borne, dépôts en pieds de borne
- Obtenir des informations : RI / facturation, prévention (consignes de tri, composteurs...), accès en déchèteries...
- Effectuer une réclamation : propreté du PAV, ...

- ✓ Service Usager accessible au téléphone **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30**
- ✓ accueil physique au siège du lundi au vendredi: 10h-12h/14h-16h

En ligne via site internet

Formulaire à compléter et renvoyer (enveloppe T)

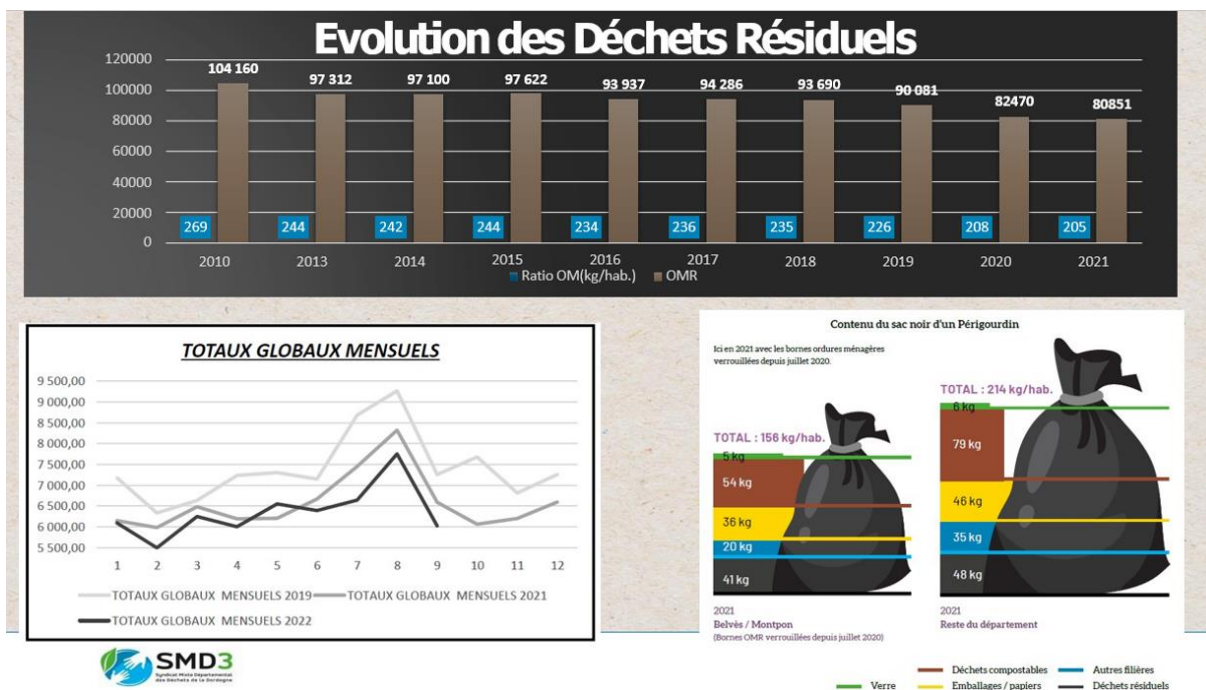
Par téléphone via service usagers

Présents dans la base de données :

- 140 000 foyers
- 8 000 professionnels



Vous avez en haut à gauche une photo du centre d'appels que nous avons créé pour gérer cette redevance. Comme je vous l'ai dit, vous avez sur la facture une part fixe qui comprend un abonnement, exactement comme pour votre service d'eau ou d'électricité, un forfait qui comprend un nombre minimal d'ouverture du tambour en fonction de la composition du foyer. Ce forfait est fait pour assurer un minimum de recettes, pour couvrir les charges du syndicat, évidemment, et aussi pour limiter les dépôts sauvages puisqu'à partir du moment où vous avez un forfait, les gens n'ont pas intérêt à déposer systématiquement leurs déchets dans la nature. Ensuite une part variable qui est une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait. Tout ceci a nécessité la création et la mise à jour d'une base de données des usagers qui est gérée par nos services via le plateau d'appels que vous avez en photo sur la gauche et qui compte aujourd'hui à peu près une vingtaine de collaborateurs qui sont chargés à la fois d'enquêter, de mettre à jour la base de données et de traiter toutes les réclamations clients, qu'elles concernent aussi bien les déchetteries, la propreté... Aujourd'hui, nous avons à peu près 150 000 foyers qui sont enregistrés dans la base.



Quel est l'impact de tout ça sur la production de déchets ? Parce que je pense que c'est surtout ça qui vous intéresse évidemment aujourd'hui. On vous a mis un petit graphique qui illustre l'évolution de la production d'ordures ménagères sur le département depuis 2010. Donc vous voyez qu'on est passé de 269 kilos par an à 205 kilos par habitant et par an. Vous avez un peu la même illustration qui est dans le graphique en bas à gauche, mais uniquement sur les trois dernières années. Vous voyez les courbes. La plus claire, le gris clair, qui est en hausse, c'est l'année 2019 de production d'ordures ménagères, mois par mois donc, avec évidemment l'impact du tourisme à partir du mois de mai/juin. En gris un peu plus foncé, vous avez l'année 2021 et en noir vous avez l'année 2022. Alors il y a une baisse qui se ressent au niveau départemental. Mais cette baisse est beaucoup plus marquée sur les zones qui sont déjà passées en redevance incitative puisque nous avons un déploiement qui se fait par phases. Sur les phases qui sont les plus avancées, on attend une baisse de la production des ordures ménagères qui aujourd'hui est de l'ordre de 35 % alors qu'il y a des zones qui n'ont pas encore démarré et qui sont à 0 % de baisse. Au niveau départemental, ça donne cette baisse là mais évidemment c'est beaucoup plus marqué sur les zones qui sont entièrement au point d'apport volontaire et la redevance incitative. On vous a illustré ça au travers d'une campagne de caractérisation du contenu du sac noir. On le réalise au SMD3 tous les trois ans. Le dernier date de 2021, l'an dernier. Vous voyez donc que la différence entre le sac noir sur les zones qui sont redevance incitative qui est le petit sac noir qui est à gauche, où vous voyez qu'on est à 156 kilos par habitant et le reste du département qui est à 214 kilos par habitant à droite. Vous voyez où se fait la réduction de tonnage d'ordures ménagères. Vous avez une grosse baisse sur la partie compostable qui est en marron puisqu'on passe de 79 à 54 kilos. Vous avez une baisse sur le tri puisque vous avez des gens qui se mettent à trier davantage lorsqu'ils sont en apport volontaire, en redevance incitative. On passe de 46 à 36 kilos de résiduels jaunes dans le sac noir. Et sur les filières qui devraient être en déchetterie, on passe de 35 à 20 kilos. La part de déchets ultimes qui ne représente que 48 kilos, elle, diminue assez peu, mais c'est finalement assez logique puisqu'elle est relativement incompressible. Par contre, sur le geste de tri, sur le compostage, sur le tri en déchetterie, on a une évolution significative qui se poursuit à l'heure actuelle et donc notre objectif, c'est d'arriver autour de 100/120 kilos par habitant et par an de production d'ordures ménagères, alors qu'on partait d'un point initial qui était à un peu plus de 200 kilos. »

## Intervention 2

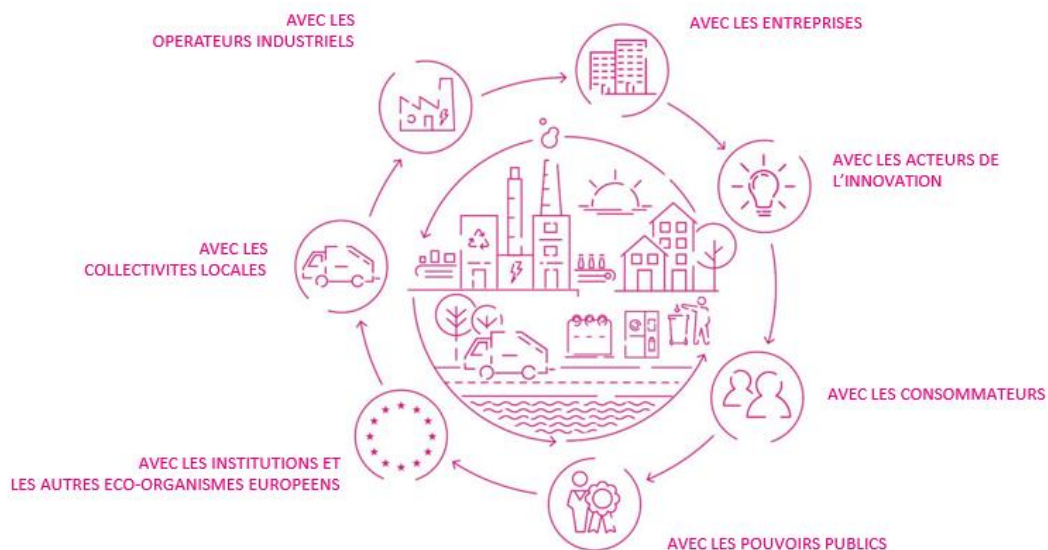
**Présentation d'initiatives mises en place par les industriels pour réduire l'impact environnemental des emballages et présentation des initiatives de tri à l'échelle de l'Occitanie et de la Haute-Garonne**



**Laure Poddevin**  
Directrice Régionale Sud Ouest, CITEO

**Intervention de Laure Poddevin, directrice régionale Sud-Ouest de CITEO :** « Bonsoir à tous, je vais en effet essayer de vous apporter quelques éclairages sur les travaux menés par les industriels, en particulier pour réduire les emballages et les papiers, puisque pour nous, chez CITEO, la mission qui nous a été confiée il y a 30 ans l'époque où on s'appelait Eco emballage, c'est de limiter l'impact sur l'environnement des emballages et des papiers qui sont utilisés. Limiter l'impact, ça veut dire intervenir à tous les maillons de la chaîne. Et ça commence bien sûr par l'écoconception, par la production au démarrage pour se poursuivre sur le tri lorsque les emballages ou les papiers sont quand même utilisés. Ça se termine bien sûr par le développement des filières de recyclage. Ça s'inscrit dans une

**Grâce à une boucle d'acteurs engagés,  
Citeo propose 100% de solutions pour les emballages et les papiers**



Concertation Decoset | 26/10/2022 | Présentation Citeo | Pour les conditions d'utilisation et/ou de diffusion, voir note en fin de document

économie circulaire avec un sujet transverse et non des moindres, qui est celui du changement de comportement.

C'est ce que représente ce schéma, ce que ça m'a inspiré en préparant cette réunion :

## Les entreprises s'engagent !



### Allègement et réduction à la source, réemploi

-30% de poids pour les canettes en 30 ans  
400k€ pour les Appels à Projets Réemploi



### Utilisation de matière recyclée

Jusqu'à 100% de rPET dans les bouteilles d'eau  
60% de carton recyclé en moy. dans les emballages carton



### Amélioration de la recyclabilité

50% des 1,1Mt d'emballages en plastique sont recyclables □ objectif 100% en 2025 !



### Information du consommateur sur le bon geste de tri

Plus de 40 milliards d'emballages porteurs de la consigne de tri !

© Concertation Decoset | 26/10/2022 | Présentation Citeo | Pour les conditions d'utilisation et/ou de diffusion, voir note en fin de document

3

« Comment agir localement pour réduire sa production ? ». Je suis moi aussi Toulousaine, j'habite sur cette zone et pour autant je pense qu'une des clés de la réussite pour agir localement, c'est d'agir collectivement. On voit qu'il y a quand même une chaîne d'acteurs engagés où chacun a ses missions : les industriels de réduire, les acteurs de l'innovation peuvent jouer un rôle. Les consommateurs, vous, moi, on a tous notre rôle à jouer aussi en faisant changer nos comportements. Les pouvoirs publics encadrent tout cela, les collectivités locales interviennent sur la collecte, sur le traitement, c'est un engagement des équipes. Nous avons une mobilisation des élus qui nous permet d'engager des grands projets comme celui qu'on vient de voir, les opérateurs qui opèrent la collecte et le recyclage interviennent également. Si on n'agit pas collectivement, cette boucle-là, ne peut pas fonctionner. Chacun à notre niveau, on est des ambassadeurs quelque part de cette mobilisation collective.

Alors une fois qu'on s'est dit ça, je voulais prendre le temps d'expliquer plus en détail le travail qui est mené avec les industriels sur ces sujets-là, c'est vraiment le premier maillon de la chaîne. Et il y a quatre grands leviers pour essayer de réduire à la source les emballages et les papiers pour éviter qu'ils ne soient mis en marché. Le premier levier, c'est l'allègement, le réemploi, le développement de nouveaux modes de consommation. On parle beaucoup ces dernières années de vrac : on a soutenu des projets dans la région pour le réemploi. C'est vraiment des modèles qui reviennent en force et qui portent des objectifs ambitieux dans les dernières lois qui sont intervenues. Et puis il y a le sujet de l'allègement. On peut avoir l'impression que ça ne change pas. Et même s'il y a encore beaucoup de marge de progrès sur le suremballage, c'est vrai qu'un certain nombre d'emballages ont réduit drastiquement leur poids ces dernières années. Alors vous avez un chiffre, ici c'est 30 % de poids en moins pour les canettes par exemple et on le vérifie sur tout un tas d'emballages. Ça va des petits, à des tout petits emballages et ça se termine par les très

*gros emballages, les emballages pour les jouets des enfants pour le sapin de Noël. Et on sait qu'il y a des codes de marché qui font qu'on aime bien avoir un gros emballage parce que ça peut être un symbole de gros cadeau. Pour autant, ces marques là aussi s'engagent pour réduire les emballages, arrêter le plastique et privilégier le carton.*

## Quelques exemples

### Supprimer l'emballage



Dans la grande distribution



Dans la presse

DCST Citeo | Région Sud Ouest Ordeco colloque déchets | Juin 2022

### Alléger l'emballage



La barquette de salade traiteur s'allège de son couvercle

<https://www.citeo.com/pratique-circulaire/reduire-les-emballages-la-preuve-par-9/>

### Passer du plastique au carton



<https://www.linkedin.com/posts/citeo-france-cest-par-ici-pour-le-replay-activity-6904093808116801537-zgWu>

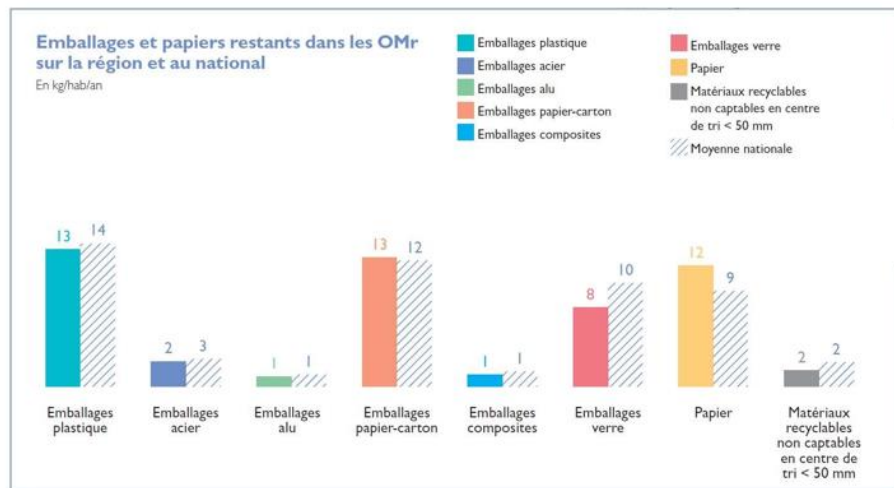
*On essaie d'aller dans des innovations industrielles. C'est exemple des produits qui sont plus concentrés, les déodorants par exemple. Des choses comme ça où on a beaucoup emballages qui s'inscrivent dans des demi-formats. Sur ces exemples de réduction à la source, il est intéressant bien sûr de pouvoir supprimer l'emballage lorsque c'est possible. Ça devient d'ailleurs une obligation réglementaire. Dans le cas de la presse, il ne sera plus possible d'avoir un emballage en plastique autour de sa revue préférée que l'on reçoit chez soi. On va accompagner les industriels pour développer d'autres techniques, des autocollants qui se décolle facilement pour ne pas empêcher de lire son journal. Ou alors si le journal mérite quand même un emballage, on va aller vers un emballage papier ou en papier transparent, ça se développe également. C'est ce genre d'innovation qu'on essaie d'accompagner. L'exemple de la grande distribution, ça se passe chez Super U. C'est quand même assez intéressant parce qu'effectivement on va voir se développer dans des rayons de nos supermarchés de la vente en vrac de stylos. Ce que je voulais vous faire toucher du doigt et partager avec vous c'est que ces sujets-là ne sont pas simples. Avant d'arriver à avoir ces crayons en vrac dans le supermarché, il y a un sujet de vol qui peut se poser, il y a un sujet d'emplacement pour le code-barres. Il y a un millier de petits sujets, pas forcément payants : comment acheminer ces crayons en vrac dans nos magasins ? Il faut optimiser le transport aussi, pour réussir à développer des innovations qui sont très intéressantes. Cela nécessite beaucoup d'énergie et ça peut prendre malheureusement un peu de temps. Sur le sujet de réduction, il y a le changement de matériau. Effectivement, on peut parfois ne pas arriver à se passer de l'emballage. On a l'exemple là des cordons électriques. Ces cordons électriques s'ils sont en vrac sont emmêlés donc on ne peut pas vraiment se passer de l'emballage. Et pour autant, cette coque en plastique ne se recycle pas très bien. On a un cordon plastique avec un emballage en carton avec un changement complet des lignes de production. Ça fait partie de ce qu'on appelle*

l'écoconception en général. Et puis il y a l'écoconception, assez basique et donc ici, on aurait pu y penser dès le départ. C'est le cas de l'emballage de Bonduelle, c'est des barquettes de salade de carottes individuelle. On s'aperçoit que puisque c'est individuel, en général, on l'a finie. Donc on n'a pas tellement besoin du couvercle pour la reboucher. Ces gens-là viennent de supprimer tous leur couvercle et c'est à peu près la moitié de plastique en moins qu'on n'a pas à recycler derrière. Voilà quelques exemples pour illustrer les travaux qui sont menés, même s'il en reste beaucoup. Mais il y a une véritable mobilisation aujourd'hui. Il y a un enjeu d'image aussi pour ces marques-là en allant dans le sens de la réduction et de l'écoconception. Une fois qu'on sait tout cela, les emballages arrivent quand même parfois dans nos poubelles. Et là, la solution pour agir localement, c'est le bac jaune, c'est le bac de tri.

## Le « bac jaune » pour agir localement

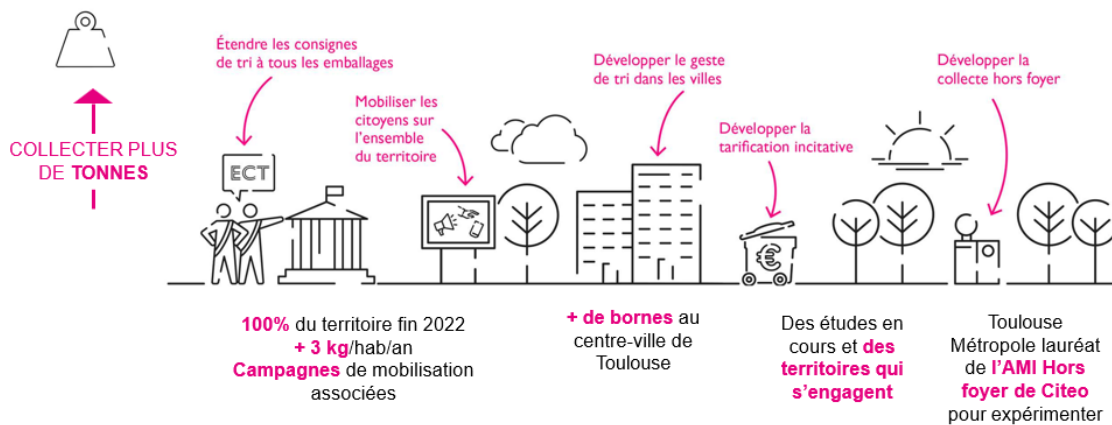
**56 000 tonnes** d'emballages et papiers recyclés sur le périmètre de Decoset en 2021 soit **55,5 kg/hab/an**

Mais **il reste en moyenne 25%** d'emballages et papiers dans les ordures ménagères résiduelles ...



Ce bac jaune, a quand même déjà produit ses effets puisqu'à l'échelle du périmètre dont on parle, du périmètre de Decoset, ce sont 56 000 tonnes d'emballages et de papiers qui sont effectivement recyclés chaque année grâce à ce geste de tri. Dit à l'envers, c'est 56 000 tonnes que l'on n'a pas à traiter dans les usines dont on parle aujourd'hui. Et on voit que les petits gestes de chacun produisent des effets considérables en milliers de tonnes. Ça c'est le verre à moitié plein. Le verre à moitié vide, c'est celui qui est en dessous : il reste encore en moyenne en poids 25 % d'emballages de papier dans les ordures ménagères résiduelles dans la poubelle grise. Cela veut dire qu'on peut continuer et qu'on peut aller plus loin. Ce que vous avez dans les petits bâtonnets vous montre que sur tous les emballages, on a à peu près les deux familles majoritaires : les plastiques et les cartons par kilos par habitant et par an. Les moyennes nationales nous montrent que dans le Sud-Ouest, on est à peu près dans les moyennes nationales et que l'on peut encore, en parallèle des actions de traitement des ordures ménagères résiduelles, essayer de faire basculer plein de choses du bac gris vers le bac jaune. Il y a quelques grands leviers pour ça pour collecter plus de tonnes.

## Les leviers pour rendre le dispositif « bac jaune » plus efficace



Concertation Decoset | 28/10/2022 | Présentation Citeo | Pour les conditions d'utilisation et/ou de diffusion, voir note en fin de document

6

Les grands leviers qui sont activés sur la zone et qui vont permettre de continuer cette bascule vers le bac jaune, c'est l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique. C'est un projet national. À la fin de l'année, 100 % du territoire de la Haute-Garonne et du territoire de Decoset, 100 % du territoire de la région Occitanie et quasiment 100 % du territoire français, à 2 % près le nord de la France, seront passés à l'extension des consignes de tri. C'est une simplification. On va pouvoir trier tous ces emballages en plastique, cela redynamise la collecte et en même temps, ça rapporte en moyenne trois kilos par habitant et par an d'emballages supplémentaires. C'est aussi des grandes campagnes de communication qui se mettent en place partout sur le territoire qui redynamisent globalement ce geste de tri qui dans certains territoires existe depuis un moment et qui faut redynamiser un petit peu. Développer le tri ça passe aussi par le fait de mieux trier dans les villes. On trie moins bien dans les villes que dans les campagnes parce que c'est plus difficile, tout simplement. Les contextes urbains sont plus compliqués, tant en termes de collecte qu'en termes de communication. Pour ne citer que l'exemple de la ville de Toulouse, on est en partenariat aujourd'hui pour augmenter le nombre de bornes de collecte sélective en centre-ville pour permettre un accès plus facile au tri. Développer la collecte hors foyer, c'est aussi un levier important : c'est tout ce que l'on consomme quand on n'est pas chez soi, quand on se promène le samedi après 12 h dans un parc, un jardin ou rue Alsace-Lorraine mais qu'il n'y a pas d'équipement. La loi AGECE nous dit que ça va se généraliser et que Toulouse Métropole bénéficie aujourd'hui d'un appel à manifestation d'intérêt sur ce sujet. On fait des expérimentations sur notre site pour être éligibles, pour être dans cette dynamique-là. En faisant ce geste partout, chez soi ou dans la rue, ça devient un réflexe et ça favorise globalement l'augmentation des tonnes qui pourront être recyclées. Et puis le dernier levier est la tarification incitative. C'est un levier fort de prévention. C'est aussi un levier fort pour faire basculer des emballages et des papiers de la poubelle grise à la poubelle jaune. Il y a des dynamiques qui se mettent en place dans la zone de Decoset. C'est des sujets de grande envergure. Ce sont des sujets compliqués, en particulier en milieu urbain. Mais en tout cas, il y a des dynamiques locales qui se mettent en place sur ce sujet.



## Intervention 3

### Présentation des initiatives mises en place au sein de la Communauté Le Grand Ouest Toulousain pour réduire la production de déchets

**Philippe Guyot**

Président de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain  
Maire de Plaisance du Touch



**Sylviane Couttenier**

Vice-Présidente de la Communauté de Communes Le Grand Ouest  
Toulousain en charge de la collecte et du traitement des déchets

**Intervention de Philippe GUYOT, président de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulouse et maire de Plaisance du Touch :** *« D'abord une toute petite précision, madame Couttenier ne m'accompagne pas. C'est plutôt moi qui l'accompagne parce qu'elle est, parmi ses différentes responsabilités, aussi Vice-Présidente de Decoset. Elle en sait beaucoup plus que moi. C'est moi qui parle mais je lui laisserai la parole chaque fois qu'elle pourra apporter des précisions à mon discours, qui sera peut-être un petit peu plus approximatif et moins dans les détails. Si vous avez des questions précises, elle sera peut-être plus à même d'y répondre. Je remercie monsieur Marty parce qu'il a déjà fait une bonne partie du travail en présentant un peu le fonctionnement que nous avons mis en place par rapport à la redevance incitative. Mais d'abord, je vais commencer par essayer de répondre à votre question : qu'est-ce qu'on a mis en place jusqu'à présent ? C'est une volonté de ce mandat-là par rapport à la collecte des déchets ménagers et à la production de déchets sur l'ensemble de la communauté de communes, parce qu'on n'était pas de très bons élèves en tonnage par habitant. On avait quand même une très forte volonté de transition écologique et surtout de produire moins de déchets. Donc on a engagé très vite parce c'est relativement simple, des actions pédagogiques dans les écoles de façon à ce qu'il y ait moins de gaspillage dans les cantines avec une association qui nous avait aidé sur différents sites et sur différentes communes. Et puis après, d'autres communes avaient pu par elles-mêmes, avoir des actions dans l'intérêt des enfants. Les enfants, on le sait très bien vont dicter aux parents comment trier. De la même façon qu'au moment de l'obligation de porter la ceinture de sécurité, on avait des warnings sonores vivants juste sur la banquette arrière. Je pense réellement que ça va aider toutes les familles à réduire leurs déchets. Donc ça, c'était la première chose. Et puis on a aussi assez rapidement décidé de mettre en place une action qui s'appelle le « Bliik » avec trois i, portée par une association et qui permet sur les containers à verre, puisque là, on est en apport volontaire, de mettre un dispositif qui permet de gagner des points. Ces points en plus permettent d'avoir des réductions, des offres ou des tirages au sort chez les commerçants locaux de la communauté des communes. On l'a fait donc dans un premier temps sur deux communes. Cela a marché relativement bien puisque l'on a constaté une augmentation du tonnage des déchets en verre sur ces communes. On est en train de le développer sur l'ensemble de la communauté de communes. Il nous reste à installer quelques dispositifs, mais surtout à faire beaucoup de communication auprès de la population. Il faut savoir*

*quand je dis que l'on était les mauvais élèves : nous étions une des communautés de communes qui organisait du ramassage des déchets verts en porte-à-porte et toutes les semaines. Ce qui fait qu'on avait des tonnages de déchets verts qui étaient importants. On a transformé le terme de déchets verts en végétaux et en disant qu'il fallait les valoriser sur place. On a fait une incitation très forte cette année qui était de dire : on vous propose de ramener votre bac ou de récupérer votre bac destiné aux végétaux et on vous les échange contre un composteur ou contre des sacs qui permettent d'aller en déchèterie et qui tiennent dans un coffre. Normalement, on devra régler l'ensemble des difficultés que vous avez à évacuer ou à utiliser vos végétaux. Donc on a accompagné ça financièrement mais aussi avec un accompagnement. C'est à dire qu'on a développé cette année des services comme le broyage de végétaux, l'élagage de haies. Pour l'instant, on le fait en porte-à-porte mais en porte à porte payant donc ce n'est pas très cher. Dans tous les cas, les premiers utilisateurs sont très contents. On a en plus, grâce à des financements de l'ADEME, pu acheter un broyeur très efficace. Les gens s'inscrivent un peu comme pour les encombrants et une équipe de deux de nos agents a été formée et vient pour broyer. L'autre service qui est aussi important et qui est plus simple sur l'élagages des tailles de haies : on propose ce qu'on appelle le Big Bag [Grands Sacs en anglais], qui existe déjà sur la commune de Brax, puisque la métropole l'avait mis en place. »*

**Intervention de Sylviane COUTTENIER, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain en charge de la collecte et du traitement des déchets et vice-présidente de Decoset :** *« Oui, en effet, il s'agit de big bags que les administrés réservent au prix de la collectivité. Ils le remplissent et ensuite nous venons avec un camion, on vient chercher ce big bag et on le ramène à la déchetterie. Par rapport au broyage : on a le broyage à domicile payant. Par contre on le fait également sur placette où c'est gratuit : les gens ramènent sur les places du village où sur des places des grandes villes. Les gens viennent, apportent leurs branchages et nous venons avec notre camion et le broyeur pour broyer gratuitement. Ce que l'on essaye de faire comprendre à nos administrés c'est que les déchets verts sont des ressources qui sont très utiles. On essaie de communiquer pour leur dire que c'est une richesse éphémère, que ce sont des ressources qui sont très importantes pour notre planète. »*

**Intervention de Philippe GUYOT, président de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulouse et maire de Plaisance du Touch :** *« J'ai parlé de l'incitation financière, on n'a pas complètement arrêté le service de ramassage en porte-à-porte. Simplement, on a dit aux gens ; si vous voulez garder votre bac, vous avez la possibilité de le garder, vous avez signé une convention et vous allez payer 100 € par an. Donc sur 12 000 bacs à peu près, il y a 2500 foyers qui ont préféré signer la convention et payer les 100 €, des gens qui ont des sous et qui sont contents. On a réduit pratiquement les collectes par quatre. Dans un premier temps, on a dit de toute façon, on va arrêter de collecter les végétaux pendant la nidification, donc de la fin de l'automne jusqu'au printemps et ensuite on ne passera que tous les quinze jours pour réduire réellement le volume. On a distribué 1600 composteurs. On n'est pas encore au maximum. On pense que quand on va mettre en place la TEOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative, on aura encore des demandes de composteurs.*

**Intervention de Sylviane COUTTENIER, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain en charge de la collecte et du traitement des déchets et vice-présidente de Decoset :** *« Sachant que les déchets verts à terme, on ne les collectera plus. Le but c'est de ne plus collecter en porte-à-porte les déchets verts. »*

L'animateur pose une seconde question : *« Comment voyez-vous, vous en tant que communauté adhérente de Decoset qui avait en charge la collecte, la valorisation et le*

traitement, comment voyez-vous l'articulation entre vos ambitions, vos objectifs, vos actions et les objectifs qui doivent être ceux de Decoset sur le territoire, concernant le traitement des déchets et la valorisation des déchets ? »

**Intervention de Philippe GUYOT, président de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulouse et maire de Plaisance du Touch :**

*« Alors juste, je me rends compte que je n'ai pas énormément parlé de la TEOM. Ce que je voudrais dire c'est que pour l'instant, dans les réunions publiques et dans les premières communications qu'on a fait tout au long de l'année 2022, on n'a jamais parlé de montant. On a simplement dit : attention, on sait qu'avec les différents d'investissements qui seront faits au niveau du traitement, plus des taxes qui vont augmenter, on aurait si on reste comme ça, une augmentation très forte de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est pour ça qu'on passe à la taxe incitative. On s'est rendu compte que les gens étaient très, très attachés à vouloir se projeter par rapport au montant de la taxe. Mais on l'a fait par rapport à la vertu et il était important d'avoir une volonté vraiment de réduire les déchets et en particulier, les ordures ménagères résiduelles. Je ne vais pas rentrer dans le détail de comment cela se passe puisque c'est à peu près pareil que pour Syndicat de la Dordogne. On est en taxe donc ça veut dire que c'est par rapport à la taxe prélevée sur les impôts fonciers. Ensuite, on reste beaucoup en porte-à-porte et ce que l'on a fait comme choix est de calculer le montant en fonction du volume du bac et du nombre de levées. On ne pèse pas les ordures. Les conseillers qui nous ont accompagnés nous ont dit que c'était très compliqué, que ça tombait quand même relativement en panne alors que simplement, mettre une puce à la poubelle pour savoir combien de fois elle est levée dans l'année, c'était quand même beaucoup plus simple. Tous les camions sont équipés et il y a beaucoup de puces qui sont mises en place. L'objectif c'est de démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Deux mots, par rapport au tarif, puisque l'on est train de les élaborer, on est presque à la finalisation et on va communiquer à la fin de l'année par rapport à ça, L'important, c'est deux choses. D'abord, faire l'incitation la plus forte. Donc on a pris l'option de dire : on prend 45 % d'incitation et donc 55 % sur la taxe. C'est le maximum qu'on puisse faire pour l'incitation. On n'a pas le droit d'aller au-delà, donc on aura une taxe qui représentera 55 % de la recette des finances et puis 45 % qui sera la part incitative. Comme pour la Dordogne, on a une part fixe avec un nombre de levées. On est en train de discuter sur le nombre de levées inclus. Et puis tout ce qui va au-delà sera un montant par levées supplémentaires en fonction de la taille du bac. Ce principe-là nous a permis de faire en sorte que quelqu'un qui est très vertueux, on verra exactement à combien on se situe, mais qu'on soit capable d'avoir une économie, qui n'utilisera que la part forfaitaire. Il n'y aura pas de levées supplémentaires, il aura une économie sur sa facture. Sur les projections qu'on a faites, on serait sur une économie pour tous les usagers privés, pas les entreprises, on ne va pas en parler sauf qu'il y a des questions. Un particulier s'il reste dans son taux concernant son nombre de levées forfaitaires, il aura une économie substantielle. En plus, on pense que ce n'est pas vraiment très difficile d'y arriver. La dernière chose, c'est qu'effectivement, on sera un peu dans la politique pollueur-payeur, puisque ceux qui auront le plus de paieront plus. Alors que jusqu'à présent, la collecte en porte-à-porte des déchets végétaux était payée par tout le monde alors qu'en fin de compte, il n'y avait pas une énorme majorité de foyers qui sortaient en hiver. Alors je vais enfin répondre à votre question par rapport à Decoset. Déjà, il faut savoir que sur notre EPCL, sur notre communauté de communes du Grand Ouest Toulousain, on a une déchetterie qui est top. On avait une des premières déchetteries qui était dans une nouvelle norme de déchetterie. On a une déchetterie qui est très fonctionnelle et pour laquelle les usagers sont très satisfaits. Il y a toujours des râleurs, mais ça, on en a tout le temps, partout. L'idée, c'est que justement, dans toutes les communications qu'on a fait jusqu'à présent et qu'on va continuer à faire, on va faire une grosse campagne de communication en fin d'année par rapport à la mise en place de l'incitation. Par rapport à tout ça, on va mettre en avant la possibilité d'aller à la*

déchetterie. C'est un premier point. Ensuite, sur le territoire de Decoset, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, on a l'extension des consignes de tri. Pour nous, c'est hyper important puisque toute la taxe sera prélevée sur les ordures ménagères résiduelles. Donc plus on triera, plus on utilisera le bac de tri et mieux se sera. Au niveau des bacs récupérés de déchets verts qui sont des gros bacs, ces derniers sont soit recyclés soit réutilisés tels quel avec un nouveau couvercle jaune pour tous les foyers qui auront des bacs trop petits par rapport à leurs besoins. On a aussi eu le souci de ne pas jeter, de recycler ou de réutiliser. Par rapport à Decoset, pour nous, il est important effectivement qu'on ait une très forte communication ensemble et on utilisera en l'occurrence les ressources de la déchetterie puisqu'à la déchetterie aussi, il y a pas mal de sessions d'apprentissage. »

**Intervention de Sylviane COUTTENIER, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain en charge de la collecte et du traitement des déchets et vice-présidente de Decoset :** « Il y a des ateliers qui sont menés à la déchetterie qui sont intéressants concernant le service rendu par Decoset. »

**Intervention de Philippe GUYOT, président de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulouse et maire de Plaisance du Touch :** « Là on sort de ce débat et de ce qui pourrait être fait au niveau de Decoset par rapport aux consignes. Ce qui est sûr, c'est que notre volonté, c'est d'être vraiment dans la même ligne qui est la réduction réelle des déchets à terme en ayant une volonté d'incitation très forte. Il y a des élus ont peur, ils se disent : nos administrés ne vont pas accepter. Je suis optimiste, c'est possible. »

**Intervention de Sylviane COUTTENIER, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain en charge de la collecte et du traitement des déchets et vice-présidente de Decoset :** « Pour parler du partenariat avec Decoset, je parle en tant qu'élus du Grand Ouest Toulouse, je tiens à remercier Decoset de nous aider parce que nous, collectivités, nous ne sommes pas compétentes sur tous les sujets et depuis le début, ça fait depuis le précédent mandat que Decoset a décidé de d'aider les collectivités locales. Concernant les PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) par exemple, Decoset a engagé un bureau d'écoute pour aider justement les collectivités à monter leur PLPDMA . Cela nous aide, quand on a des interrogations, on appelle Decoset qui nous donne des conseils, donc c'est très important ces partenariats avec Decoset. »

## TEMPS D'ECHANGE

**Intervention de Thomas Guilpain, membre de l'association de Zero Waste à Toulouse :** « Bonsoir, Thomas Guilpain de l'association Zero Waste à Toulouse. Comme on a beaucoup parlé de la tarification incitative, je vais continuer sur ce sujet. Alors ma question s'adresse à Decoset. En fait, c'est pour savoir s'il y avait d'autres collectivités adhérentes de Decoset ou clientes de l'incinérateur qui vont passer en tarification incitative. Et pour savoir également où en était l'étude de Toulouse Métropole sur le sujet dont on a entendu parler il y a peut-être deux ans maintenant, mais dont on n'a plus eu de nouvelles. »

**Intervention de Laurent GUYON, directeur général des services de Decoset :** « Donc peut être que David va nous faire un état des lieux du territoire aujourd'hui de Decoset : qui est à la redevance incitative, qui est déjà à la tonne incitative, qui va y passer. Et ensuite, je prendrai la parole pour Toulouse Métropole. »

**Intervention de David LAMBERT, responsable économie circulaire et innovations de Decoset :** « Alors prochainement, il y a Le Grand Ouest Toulousain qui va y passer, le Sicoval qui est déjà à la redevance incitative. Coteaux Bellevue avait répondu à l'appel à projets

*pour la mise en place de la TI (Taxe Incitative) en TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative). Ils sont toujours en train de travailler à la mise en place, je n'ai pas de nouvelles pour la date prévue. Je ne sais pas si cela sera lors de ce mandat ou lors du mandat suivant. Les Hauts Tolosans ont fini l'étude et je pense qu'ils vont vouloir la mettre avant la fin de ce mandat. Val'Aigo, ils ont récemment embauché une personne qui va travailler sur la mise en place de la RI (Redevance Incitative) donc d'ici 2/3 ans ils devraient l'avoir mise en place. Concernant le Frontonnais, c'est toujours en réflexion, ils ont fait une étude mais c'est toujours en réflexion. Concernant les Coteaux de Giroux, ils sont en redevance générale et ils sont en redevance incitative au niveau des pro, en RI pro, théoriquement ils devraient aussi passer en redevance incitative. »*

**Intervention de Laurent GUYON, directeur général des services de Decoset :**

*« Sur Toulouse Métropole effectivement, ils ont lancé une étude, un comité de pilotage a été mis en place. On a eu l'occasion de participer à des phases intermédiaires avec David. On a eu une réunion avec eux durant l'été. Ils n'ont pas encore eu les conclusions définitives mais ils devraient les avoir. Le tissu extrêmement urbain de Toulouse Métropole rend les choses compliquées. Ce qui rend les choses compliquées aussi, c'est la mixité entre les habitants qui payent la tonne, mais il y a aussi beaucoup d'industriels qui payent la tonne et il ne faudrait pas qu'en passant à la TEOMi ou à la redevance incitative que les industriels ne payent pas ce qu'ils payent aujourd'hui parce que sinon, ils seraient des usagers. Ils ont ce problème particulier à résoudre. En tout état de cause, les conclusions seront rendues d'ici la fin d'année. Ce qu'il faut voir c'est que dans le dossier de concertation et les simulations de baisse de tonnage par habitant qu'on a intégrées, vous avez en mémoire qu'il y a deux hypothèses. Une hypothèse de prévention et une hypothèse de prévention renforcée. Dans l'hypothèse de prévention renforcée, on a considéré que l'ensemble de nos territoires passait à une dimension incitative y compris Toulouse Métropole pour une partie, pas sur la totalité. Dans l'hypothèse de prévention renforcée, avec une forte baisse de production par habitant, on a intégré dans nos schémas de pensées cette incitation, qu'elle soit redevance incitative ou taxe incitative. Avec David, on a évoqué trois modes de financement : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères c'est quand l'utilisateur va payer en fonction de ce qu'il dépose dans sa poubelle. Plus je dépose dans la poubelle, plus je paie. Je vais payer si je dépose des ordures résiduelles mais je ne vais pas payer si je dépose du tri sélectif. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères peut être incitative ou non incitative. La redevance spéciale est payée par les entreprises et ensuite concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, que je produise des déchets ou que je n'en produise pas, l'idée c'est que je vais payer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction de la valeur locative de mon appartement. Si c'est un gros appartement, je payerai plus cher que si c'est un petit appartement. C'est le principe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Depuis quelques années, l'État a autorisé les collectivités à mettre une dimension incitative également sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères donc non plus seulement en fonction de la valeur locative, mais aussi en fonction du nombre de fois où je sortirai ma poubelle sur le devant de la porte. »*

**Intervention de Dominique GILBON, co-président des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées :** *« Bonjour, Dominique Gilbon, des Amis de la Terre en Midi-Pyrénées. Je m'étonne un peu qu'on en soit là encore aujourd'hui, au niveau de la coordination des EPCI de Decoset. Par exemple, y a plus de six ans que le Sicoval est passé déjà à la redevance incitative, il a 12 000 composteurs sur son territoire et qu'il y a un certain nombre de chiffres qui peuvent être étudiés collectivement entre EPCI sans donner de leçon à personne. Il y a quand même une histoire qui fait qu'au bout du compte, c'est quand même à mon sens l'organisation de Decoset qui sera redevable devant la loi du respect ou non des indications qui seront observées ou pas. Donc il est important que tout le monde se*

coordonne et cède dans l'effort qu'il y a à faire sur ce domaine-là et pas seulement se passer la patate chaude les uns aux autres en disant : ce n'est pas moi qui suis ce responsable ça, c'est l'autre. Il serait important effectivement qu'il y ait une véritable concertation. C'est ce que l'on avait fait à un moment donné avec le PLPDMA, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour faire en sorte qu'il y ait des espèces de forums de discussions pour qu'il y ait des incitations véritables et que les projections faites par les associations, les Amis de la Terre ou autre, puissent être évaluées au réel des fonctionnements des EPCI et avancer petit à petit en évaluant les résultats par rapport aux objectifs de la loi, au plus près du réel. En gros, on ne va pas attendre 2025 pour dire que l'on n'y est pas arrivé et au jour le jour, pratiquement, il faudrait évaluer les capacités ou non d'une commune de répondre aux objectifs de la loi et de se mettre en conformité. Parce que c'est la dernière question que j'avais posée la dernière fois et on m'a dit : finalement, ce n'est pas très contraignant cette loi, si les gens ne la respectent pas, personne ne sera sanctionné. C'est quand même difficile de faire passer ça à nos concitoyens en disant : on nous a fait une loi mais finalement, si on ne la respecte pas, personne ne sera sanctionné du non-respect de cette loi. Cela serait important qu'il y ait une prise de conscience par rapport à ça qui soit beaucoup plus contraignant. Et par rapport à d'autres interventions, de CITEO par exemple, c'est encore Eco Emballage. Le Grenelle de l'environnement avait envisagé le désemballage dans les grandes surfaces où effectivement, il y avait un geste qui ramenait au producteur de ces déchets, le résultat qu'ils avaient fait. Et je pense que jamais cela n'a été mis en place dans les grandes surfaces et je trouve que nous qui avons depuis six ans la redevance incitative, c'est ce genre de déchets qu'on aurait mis dans les grandes surfaces, on est obligé de les prendre quand même comme déchets non recyclables. Donc on les paye en tant que citoyen. Avec l'extension des consignes de tri, peut-être que les choses iront mieux mais ce n'est pas obligatoirement le bon message qui passe parce qu'on n'est pas responsable de ces déchets qu'on récupère et qu'on paye finalement parce que dans le côté incitatif les responsabilités de déchets retombent sur le citoyen qu'il n'a pas et ne devrait pas avoir. »

**Intervention de Sandrine [via Zoom], habitante de Saint-Simon :** « Bonjour Sandrine, je suis habitante du quartier de Saint Simon. J'avais une question par rapport à la mise en place de cette taxe incitative et surtout est ce qu'on a une projection finalement par rapport aux engagements fermes ? Parce que j'entends bien que certaines EPCI ont pris des engagements, d'autres sont en cours. En tout cas, là, on a des engagements fermes ; est ce qu'on s'est projeté ? Quel impact cela aura sur le volume de déchets à traiter finalement, puisqu'on parle là du devenir de l'UVE et donc de la taille du dispositif. »

**Intervention d'Anne-Fleur HUG, membre de Zero Waste Toulouse :** « Bonjour, Anne-Fleur HUG de Zero Waste Toulouse. Ma question sera pour CITEO qui consiste en une demande de précisions. De mémoire, sur la diapositive, il y avait écrit 400 000 € orienté vers le réemploi. Je voulais savoir si c'était un budget national ou autre. Et du coup, par rapport à ces ateliers qui ont été cités de réemploi, de consignes au réemploi des emballages, à quel niveau d'importance est ce levier là ? »

**Intervention d'Alain BOUBEE, membre des habitants de l'association de Lafourquette :** « Bonjour, Alain Boubée des habitants de Lafourquette, par rapport aux objectifs qui ont été présentés par le Syndicat en Dordogne, c'est que par rapport au secteur où ils pratiquent la redevance incitative et le secteur qui ne le pratique pas, on a une baisse de 25 % des déchets. On en arrive à 156 kilos pour la zone où il y a une redevance incitative et c'est un chiffre très intéressant, sur ces 156 kilos, on a 41 kilos de déchets résiduels. Donc je traduis : déchets incinérables, ce qui correspond à 26 % des déchets qui partiront en incinérateur. Ce chiffre est très intéressant si on le rapproche des 35 % obligatoires en 2025. Donc ça signifie qu'effectivement en pratiquant la redevance incitative, en tout cas une

*réduction des déchets en amont, on peut arriver à atteindre des objectifs et avoir une usine d'incinération reconfigurée par rapport à un objectif encore plus ambitieux que celui de l'obligation de réduction. »*

**Intervention de Laure PODDEVIN, directrice générale Sud Ouest de CITEO :** *« Pour vous donner des précisions sur le réemploi, donc le chiffre qui était indiqué, les 400 000 €, c'est au niveau national et ça correspond à des expérimentations qui ont été menées. On avait lancé un appel à manifestation d'intérêt. Il y a 34 projets qui ont été aidés dans ce cadre-là, cofinancés d'ailleurs avec l'ADEME, avec vraiment une vertu d'apprentissage : si le réemploi doit se réinstaller, quelles sont les bonnes pratiques à mettre en place ? Quels sont les bons circuits ? Comment faire en sorte que les habitants ramènent bien plusieurs fois l'emballage consignés ? Donc, dans ces projets-là, il y en a plusieurs qui sont dans la région. Il y a Consign'Up, Cycl'Op du côté de Montpellier qui a emboîté le pas pour la vente à emporter en ville. Donc ça, c'est ce qui a été fait. On est en train de tirer les enseignements de ces éléments-là. Par contre, ça va beaucoup se développer, y compris en termes de financement puisque la loi climat et résilience a porté à 5 % du montant des éco organismes le financement de la filière de réemploi. Donc 5 % de 100 millions d'euros par an, ça va faire une somme considérable pour développer à grande échelle le réemploi. Et on est beaucoup sur le réemploi ouvert, en particulier dans des circuits relativement courts, avec des travaux qui sont menés aujourd'hui sur ce sujet qui concerne d'abord la standardisation des emballages : pour que ça se développe à grande échelle, il faut avoir des emballages standards que l'on peut rapporter un peu partout sans être trop contraints. Il y a également des travaux qui sont menés sur des unités de lavage pour que les industriels acceptent d'utiliser des emballages réemployés qui ont exactement les mêmes garanties que s'ils employaient un emballage neuf. Il y a également des financements autour de la communication et des changements de comportement pour faire en sorte que tout cela fonctionne bien, non pas si l'emballage est rapporté une fois, deux fois, mais une centaine de fois pour que la consigne porte vraiment son bénéfice environnemental. Donc, ce sont ces travaux qui sont en train d'être menés pour un développement à la hauteur des objectifs ambitieux qui sont maintenant écrits dans la loi, pour la première fois, il y a une obligation. »*

**Intervention de Laurent GUYON, directeur général des services de Decoset :** *« Deux éléments de réponse, donc effectivement, juridiquement, ce sont les EPCI qui assurent la collecte et qui doivent voter le financement. Ce sont eux qui votent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. C'est eux qui décident s'ils mettent une part incitative ou pas. Pour autant, vous avez raison de dire : ce n'est pas nous et l'on est là que pour valoriser les déchets que l'on nous envoie. Il y a effectivement une articulation à traiter, à mettre en place entre eux et nous et parallèlement au travail qu'on mène dans le cadre de cette concertation préalable, on a aussi un lourd travail qu'on mène sur l'élaboration de notre schéma stratégique à 20 ans, en lien avec nos EPCI, qui est une démarche qui va aboutir à la fin de cette année. Et l'une des questions qui est posée dans le cadre de l'élaboration de ce schéma stratégique, c'est justement de définir les objectifs qu'on se donne collectivement. Premièrement, les EPCI se donnent des objectifs, nous notifient l'objectif et nous, on prend l'objectif qu'ils nous donnent ? Ou est-ce que l'on se met tous autour d'une table et on élabore des objectifs concertés et communs ? Et si oui, l'objectif qu'on se donne est-il juste indicatif, moral ? Est-ce que l'objectif est engageant ? Et si l'objectif qu'on se donne est engageant, est-ce qu'il y a un système de bonus-malus financier qui se met en place ? Donc la réflexion sur le schéma stratégique, elle va jusqu'à là parce qu'effectivement on ne peut pas se satisfaire de la situation d'aujourd'hui. Je pense qu'il faut que l'on travaille avec les EPCI membres pour définir des objectifs et qu'on les tiennent. L'enjeu est lancé et on y travaille. Rendez-vous début d'année suivante pour notre schéma stratégique à 20 ans. Et ce*

schéma stratégique à 20 ans sera complété aussi par un projet d'établissement sur cinq ou six premières années. Il y avait la question, à distance, sur la production. Donc, évidemment, on a simulé qu'elle pourrait être la production par habitant, la baisse de production par habitant pour chacun des EPCI membres, grâce à la mise en place de l'incitation. Globalement, aujourd'hui les EPCI membres, je parle des EPCI hors Toulouse Métropole, qui est un cas un peu spécifique, produisent 240/250 kilos par habitant. Et l'idée, c'est qu'en dix ans, ils rejoignent le niveau du Sicoval aujourd'hui. Parce que le Sicoval, comme vous l'avez dit, a dix ans d'avance sur nous sur l'incitation. Donc on arrive globalement à la fin à 170, 150/150 kilos par habitant au bout de dix ans. »

**Intervention de Philippe GUYOT, président de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulouse et maire de Plaisance du Touch :** « Nous, on n'a jamais parlé de la loi aux habitants. On a fait je ne sais pas combien de réunions publiques, on n'a jamais dit que c'était la loi ou que c'était une obligation. Je peux vous dire que moi, dans le discours introduction de chacune de ces réunions, j'ai dit : on attaque toujours nos dirigeants nationaux parce qu'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord au niveau de la COP. Donc on doit faire quelque chose à notre niveau. Et donc le discours qu'on a vis-à-vis de la population, il n'est pas de dire c'est la faute d'un tel, ou qu'on est obligé de se conformer à la loi parce que ça ne marche pas. On leur donne l'ensemble des conditions dans lesquelles on va appliquer l'ensemble de la collecte. Et puis ce sera à chacun de se fixer des objectifs. Je ne vois pas une société comme la nôtre où on dit à chacun : toi, tu auras droit à ça. On met simplement un cadre en disant : voilà la collecte, elle se passe comme ça, le calcul se fait comme ça. Donc maintenant à vous, en fonction de ce que vous payez, de ce que vous pouvez payer et de ce que vous voulez payer de prendre d'autres objectifs en termes d'ordures ménagères résiduelles, de compostage, de tri, d'apport volontaire, de verre de façon à ce qu'ensemble, on y arrive. Ce n'est pas évident au niveau de la population de se lancer là-dedans. Et quand je disais qu'il y a des râleurs, on en a vu pas mal quand même. Mais ce que je veux dire, c'est que c'était une volonté politique très forte des élus. Et que si cette volonté politique, elle est de dire : on est obligé de, ça ne marche jamais et en particulier par rapport à ça, ça ne marchera pas. Et après on va parler pour rentrer dans les détails de tout ce qui est accompagnement. Ensuite, par rapport aux objectifs. Alors nous, pour faire un calcul de la taxe incitative, on est parti sur une moyenne sur plusieurs années, je pense que l'on sera capable de s'y tenir, en disant : on va pas changer les règles du jeu d'ici 2026. C'est la date à laquelle on devrait repasser devant les électeurs, mais en même temps c'est de dire : on ne va pas changer les règles du jeu, donc on va faire une moyenne et ceux qui nous ont accompagnés, ils sont arrivés en disant : il faut qu'on arrive à une moyenne de 14 levées au lieu des 52. On est en train de regarder pour voir si c'est possible, moi je suis persuadé que c'est possible. Et en termes de volume, ceux qui nous ont accompagnés dans la mise en place et je parle sous le contrôle de Sylviane, ils nous ont dit que globalement, on diminuait pratiquement dès la première année à 25 % du volume des ordures ménagères résiduelles. Donc là ça s'est mis un peu partout en France, puisque c'est mécanique dans toute la France, il y a cette constatation-là, on peut avoir des objectifs encore plus ambitieux mais en fin de compte, ça dépendra des habitants. Dernière par rapport au Sicoval, une des premières réunions de bureau qu'on a fait au niveau de la communauté de communes, on a fait venir un ancien élu qui l'a mis en place et qui nous a expliqué comment ils l'ont mis en place et les résultats qu'ils ont eu pour justement convaincre les élus que c'était une bonne solution. Et c'est comme ça qu'on peut s'instruire des expériences. »

**Intervention de Sylviane COUTTENIER, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain en charge de la collecte et du traitement des déchets et vice-présidente de Decoset :** « Justement, en parlant de la mise en place des EPCI. C'est également au Sicoval que ça a débuté. Les élus, il y a eu de nouveaux élus sur



*Le Grand Ouest Toulousain, étaient vraiment craintifs. On a fait le nécessaire pour expliquer un peu comment le Sicoval a mis en place la redevance incitative. Il faut surtout communiquer. Même en communiquant, on a quand même beaucoup de difficultés, d'où la crainte des élus. C'est vrai que quand on met la taxe d'ordures ménagères incitative en place ou une redevance incitative en place, les élus sont craintifs. C'est ce que disait Monsieur Guyot, c'est vraiment une volonté très forte que doivent avoir les élus pour parvenir à leurs objectifs de diminuer de 35 % nos déchets. Si la volonté politique n'y est pas et si les élus sont craintifs, cela peut être compliqué. »*

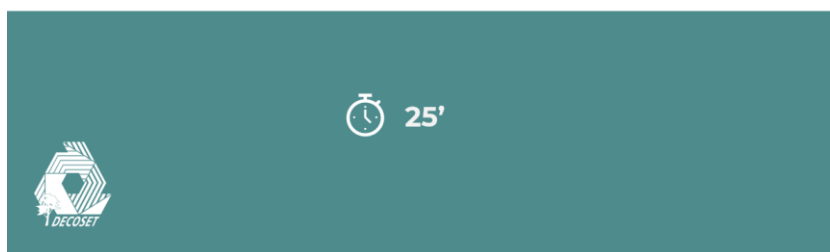
**Intervention de Sandrine via Zoom :** « Au regard de la réponse et donc de la projection de réduction des déchets, on pourrait faire une usine plus petite. »

#### TEMPS 4 – ATELIER PARTICIPATIF

L'animateur propose d'ouvrir l'atelier participatif. La question suivante est posée aux deux tables rondes.

#### QUESTION 1

**Quelles sont les actions à mettre en place, au niveau local, pour réduire la production des déchets ? Quelles politiques publiques pourraient répondre à cet objectif au sein de l'agglomération toulousaine ?**



#### TEMPS 6 – RESTITUTION & CONCLUSION

**L'animateur** restitue les grandes idées ressorties de ce temps de concertation. La sensibilisation à la réduction de la production des déchets est un des enjeux majeurs mis en avant. Les participants à l'atelier souhaitent que cette sensibilisation soit intergénérationnelle, qu'elle aborde la question du zéro déchet et du recyclage. Des participants ont évoqué le fait qu'il est important que chacun devienne ambassadeur de cette réduction et que des visites de l'usine et des visites pédagogiques soient organisées pour sensibiliser largement à cette question de réduction afin passer de la sanction à la prise de conscience.

De plus, les participants à l'atelier mentionnent qu'un des moyens pour atteindre ces objectifs de réduction des déchets serait de mettre en place une tarification incitative. L'engagement des habitants et la mise en relation des acteurs sur ce sujet sont parmi les principaux leviers abordés.

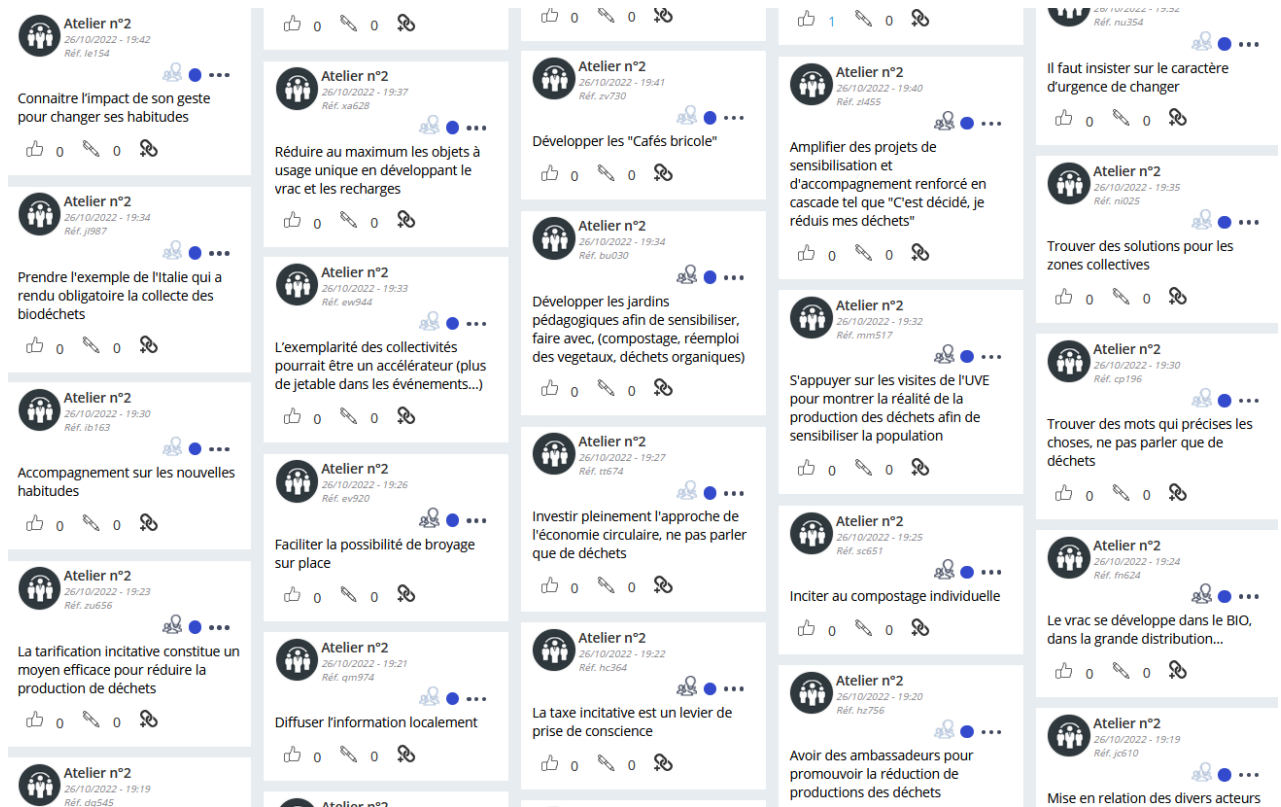
Un autre axe de réflexion évoqué est le fait de replacer le recyclage dans un champs plus large : celui de l'économie circulaire. Pour se faire, les participants ont évoqué plusieurs champs d'actions : le vrac, le recyclage, le broyage sur place, le fait de réduire les objets à usage unique et le fait de trouver des solutions dans les zones d'habitats collectifs.

L'exemplarité des collectivités a également été souligné afin de permettre de réduire les déchets.

Des pays ont été cités en exemple pour leur politique de réduction des déchets : l'Allemagne et l'Italie.

En complément, des participants ont précisé que pour eux, l'urgence de la situation nécessitait de passer à l'action en faisant, si nécessaire, preuve de fermeté.

Ci-après, quelques exemples de contributions apportées lors de cet atelier :



L'animateur conclut l'atelier n°2 en précisant les prochaines échéances à venir.

LES RENCONTRES DE LA CONCERTATION			
<p>&gt; <b>RÉUNION D'OUVERTURE</b> Mardi 20 septembre 18h30-20h30 Salle du Sénéchal TOULOUSE</p>	<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #4 [reporté]</b> Mardi 4 octobre 10h00-12h00 Marché de la Faourette TOULOUSE</p>	<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #6</b> Mardi 18 octobre 14h00-18h00 Centre social Reynerie TOULOUSE</p>	<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #10 [à confirmer]</b> Samedi 29 octobre 10h00-12h00 Marché de Cugnaux CUGNAUX</p>
<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #1</b> Mercredi 21 septembre 10h00-12h00 Médiathèque des Pradettes TOULOUSE</p>	<p>&gt; <b>RÉUNION THÉMATIQUE #2 Territoire du projet</b> Mardi 4 octobre 18h30-20h30 Salle Pierre Satgé MURET</p>	<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #7</b> Mercredi 19 octobre 10h00-12h00 Marché de Balma BALMA</p>	<p>&gt; <b>ATELIER #3 - Réseau de chaleur, projet de territoire et impact sur le choix des solutions</b> Mercredi 2 novembre 17h30-20h00 Maison de la Citoyenneté OUEST TOULOUSE</p>
<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #2 [reporté]</b> Vendredi 23 septembre 10h00-12h00 Marché du Capitole TOULOUSE</p>	<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #5</b> Mercredi 5 octobre 10h00-12h00 Marché de Ramonville RAMONVILLE-SAINT-AGNE</p>	<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #8</b> Jeudi 20 octobre 10h00-12h00 Marché de Colamiers COLOMIERS</p>	<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #11</b> Mardi 8 novembre 10h00-12h00 Marché de Castanet CASTANET TOLOSAN</p>
<p>&gt; <b>RÉUNION THÉMATIQUE #1 Prévention, recyclage et valorisation organique</b> Mercredi 28 septembre 18h30-20h30 Salle San Subra TOULOUSE</p>	<p>&gt; <b>RÉUNION THÉMATIQUE #3 Economie Circulaire et innovations</b> Lundi 10 octobre 18h30-20h30 Centre innovation B-612 TOULOUSE</p>	<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #9</b> Mercredi 26 octobre 17h30-19h30 Centre de congrès Diagona LABÈGE</p>	<p>&gt; <b>ATELIER #4 - Association des habitants à la suite du projet [date à confirmer]</b> Mercredi 9 novembre 17h30-19h30 Saint Simon (à confirmer) BLAGNAC</p>
<p>&gt; <b>DÉBAT MOBILE #3</b> Samedi 1<sup>er</sup> octobre 10h00-12h00 Marché de Muret MURET</p>	<p>&gt; <b>ATELIER #1 - Qualité de l'air, environnement et suivi de l'installation</b> Lundi 17 octobre 17h30-19h30 Salle Lafourquette TOULOUSE</p>	<p>&gt; <b>ATELIER #2 - Production de déchets : comment agir localement ?</b> Mercredi 26 octobre 17h30-19h30 Centre de congrès Diagona LABÈGE</p>	<p>&gt; <b>RÉUNION DE SYNTHÈSE</b> Lundi 21 novembre 18h30-20h30 Salle Lafourquette TOULOUSE</p>